

NOM DU PRODUIT : **CLINET'MAINS INDUSTRIES - LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES**CODE PRODUIT : **A734****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE****1.1. Identificateur de produit :**

Nom du produit : **CLINET'MAINS INDUSTRIES – LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES**
Code produit : **A734**
Conditionnement : **Carton de 2 seaux de 70 lingettes imprégnées**
Type de produit : **Lingettes imprégnées d'une solution nettoyante**
UFI : **Non concerné**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : **Utilisation mixte (professionnelle et grand public)
Produit cosmétique et détergent.
Lingettes nettoyantes des mains et des surfaces.**
Utilisations déconseillées : **Pas de données disponibles.**
Raison justifiant les utilisations déconseillées : **Non concerné.**

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :

Producteur/Fournisseur : **L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTEE »**
Adresse : **74 bis avenue du Général de Gaulle
BP 1
18200 Saint Amand Montrond Cedex**
Tel : **+33.(0)2.48.63.71.00**
Fax : **+33.(0)2.48.96.72.26**
E-mail : **lartisanerie@apei.asso.fr**
Site internet : **www.apei.asso.fr**
Personne de contact : **lartisanerie@apei.asso.fr / +33.(0)2.48.63.71.00**

1.4. Numéro d'appel d'urgence :France - INRS/ORFILA : **+33 (0)1.45.42.59.59****RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification du mélange :****2.1.2. Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :**

Non classé.

2.1.2. Informations complémentaires :

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.
La justification de la classification est reprise en rubrique 16.

2.2. Eléments d'étiquetage :**2.2.1. Etiquetage selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :**

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour ce mélange.

2.2.2. Informations d'étiquetage supplémentaires obligatoires :**Numéro d'identification unique (UFI) :**

Non concerné.

Dispositifs de sécurité :

Non concerné.

Mentions de danger supplémentaires concernant certaines propriétés physiques du mélange :

NOM DU PRODUIT : **CLINET'MAINS INDUSTRIES - LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES**CODE PRODUIT : **A734**

Non concerné.

Mentions de danger supplémentaires concernant les propriétés relatives à la santé du mélange :

Non concerné.

Mentions supplémentaires pour certains mélanges :

Non concerné.

Eléments d'étiquetage résultant d'autres actes communautaires :Substances chimiques – Règlement (CE) n°1907/2009 (REACH) modifié :

Non concerné.

Produits détergents – Règlement (CE) n°648/2004 modifié :

Etiquetage du contenu :

Moins de 5% : agents de surface non ioniques ; Parfums.

La liste des composants est disponible sur le site : www.apei.asso.fr.Produits biocides – Règlement (UE) n°528/2012 modifié :

Non concerné.

Produits cosmétiques – Règlement (CE) n°1223/2009 (Cosmétique) modifié :

Ingrédients : AQUA ; ALCOHOL ; PEG-7 GLYCERYL COCOATE ; GLYCERIN ; ETHYL LACTATE ; COCO-GLUCOSIDE ; ISOPROPYL ALCOHOL ; PARFUM ; CITRIC ACID ; DENATONIUM BENZOATE.

Générateurs d'aérosols – Directive n°75/324/CEE modifié :

Non concerné.

Composés Organiques Volatils – Directive n°2004/42/CE modifié :

Non concerné.

2.3. Autres dangers :**Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII du Règlement REACH) :**

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV du Règlement REACH) :Le mélange ne contient pas de SVHC $\geq 0.1\%$ et/ou de substances soumises à autorisation.**Ingrédients soumis à restriction (Annexe XVII du Règlement REACH) :**

Le mélange ne contient pas de substances soumises à restriction.

Propriété Perturbateur endocrinien (voir rubrique 11) :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers (voir rubrique 11) :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances :**

Non concerné.

3.2. Mélanges :**Description :**

Nom du composant	Identifiants	Classification CLP	LCS / Facteur M / Nanoforme	Concentration (%)	Notes
Ethanol	CAS : 64-17-5 CE : 200-578-6 ID : 603-002-00-5 REACH : 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2, H225 Eye irrit. 2, H319	C / $\geq 50\%$	5 - 10	[1]

NOM DU PRODUIT : **CLINET'MAINS INDUSTRIES - LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES**

 CODE PRODUIT : **A734**

Nom du composant	Identifiants	Classification CLP	LCS / Facteur M / Nanoforme	Concentration (%)	Notes
Propane-2-ol	CAS : 67-63-0 CE : 200-661-7 ID : 603-117-00-0 REACH : 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2, H225 Eye irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336		<1	[1]
Glycerol	CAS : 56-81-5 CE : 200-289-5 ID : -- REACH : 01-2119471987-18	Non classé		<1,5%	[2]

Autres informations :

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.

[1] Substance présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement CLP.

[2] Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

[3] Substance PBT ou vPvB selon l'Annexe XIII du Règlement REACH.

[4] Substance SVHC ou CMR ou présentant des propriétés perturbant le système endocrinien ou de nanoforme.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS
4.1. Description des mesures de premiers secours :
Conseils généraux :

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

Faire respirer de l'air frais et garder au chaud et au repos.

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

En cas de rougeur, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur, ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire, absorber par la bouche.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins :

Pas de données disponibles.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :
En cas d'inhalation :

Pas de données disponibles.

En cas de contact avec la peau :

Pas de données disponibles.

En cas de contact avec les yeux :

Des élaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

En cas d'ingestion :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **CLINET'MAINS INDUSTRIES - LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES**CODE PRODUIT : **A734****4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction :*****Moyens d'extinction appropriés :***En cas d'incendie, utiliser : dioxyde de carbone (CO₂), mousse, eau pulvérisée ou brouillard d'eau, poudres polyvalentes ABC, poudres BC.***Moyens d'extinction inappropriés :***

En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :***Produits de combustion dangereux :***En cas d'incendie, peut se former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).***Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion :***

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseil aux pompiers :***Classe d'inflammabilité :***

Combustible.

Protection contre l'incendie :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes et d'équipements de protection standards pour lutter contre un incendie d'origine chimique.

Procédure spéciale :

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :****6.1.1. Pour les non-secouristes :*****Equipements de protection :***

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Procédures d'urgence :

Pas de données disponibles.

6.1.2. Pour les secouristes :

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

NOM DU PRODUIT : **CLINET'MAINS INDUSTRIES - LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES**CODE PRODUIT : **A734****6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :****6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement :**

Ramasser les déchets, les stocker dans des fûts polyéthylènes hermétiquement fermés et identifiés avant de les faire traiter par une entreprise agréée.

6.3.2. Moyens appropriés pour le nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.3.3. Autres informations :

Pas de données disponibles.

6.4. Référence à d'autres Rubriques :

Voir rubriques 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Mesure de protection :

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures pour prévenir un incendie :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :

Pas de données disponibles.

Mesures pour protéger l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau et surtout les effluents de la lutte contre le feu.

Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :

Se laver les mains après manipulation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**Mesures techniques et conditions de stockage :**

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Matériaux d'emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :

Pas de données disponibles.

Classe de stockage :

Non concerné.

Durabilité minimale :

Pas de données disponibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Voir rubrique 1.2.

NOM DU PRODUIT : **CLINET'MAINS INDUSTRIES - LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES**

 CODE PRODUIT : **A734**

RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle :

8.1.1. Exposition du travailleur :

Valeurs limites d'exposition professionnelles (VLE / VLEP) - France :

Nom du composant	N° CAS	VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	Notes	TMP N°
Ethanol	64-17-5	1000	1900	5000	9500	--	84
Propane-2-ol	67-63-0	--	--	400	980	--	84
Glycerol	56-81-5	--	--	--	10	--	--

Source : données fournisseur ; INRS ; Directives de l'Union.

Valeurs limites biologiques (VLB) - France :

Non concerné.

Doses dérivées sans effet (DNEL) ou Doses dérivées avec un effet minimum (DMEL) - Professionnelles :

Nom du composant	N° CAS	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	DNEL / DMEL
Ethanol	64-17-5	Contact avec la peau Inhalation	Effets systémiques / long terme Effets systémiques / long terme Effets locaux / court terme	343 mg/kg pc/j 950 mg/m ³ 1900 mg/m ³
Propan-2-ol	67-63-0	Contact avec la peau Inhalation	Effets systémiques / long terme Effets systémiques / long terme Effets systémiques / long terme	888 mg/kg pc/j 500 mg/m ³ 26 mg/kg pc/j

Source : données fournisseur ; dossier d'enregistrement REACH.

8.1.2. Exposition de l'environnement :

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Nom du composant	CAS	Compartiment de l'environnement	PNEC
Ethanol	64-17-5	Eau douce Eau marine STEP Sol	0.96 mg/L 0.79 mg/L 580 mg/L 0.63 mg/kg de sol
Propan-2-ol	67-63-0	Eau douce Eau marine STEP Sol	140.9 mg/L 140.9 mg/L 2 251 mg/L 28 mg/kg de sol

Source : données fournisseur ; dossier d'enregistrement REACH.

8.2. Contrôles de l'exposition :

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Mesures liées à la substance/mélange :

Pas de données disponibles.

Mesures structurelles :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **CLINET'MAINS INDUSTRIES - LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES**

 CODE PRODUIT : **A734**

8.2.2. Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux / du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Lorsqu'il existe un risque de contact avec les yeux, utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :

Protection des mains :

Dans des conditions normales d'utilisation, aucune protection n'est nécessaire.

Si le port de gants est imposé, utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conforme à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Autres :



Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire :

Dans des conditions normales d'utilisation avec des conditions de ventilation suffisantes, aucune protection n'est nécessaire.

Protection contre les risques thermiques :

Pas de données disponibles.

Mesures d'hygiène :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

8.2.3. Mesures de protection de l'environnement :

Mesures liées à la substance/mélange :

Pas de données disponibles.

Mesures d'instruction :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Propriétés relatives à la solution d'imprégnation.

Paramètre	Valeur	Source / justification
Etat physique :	Solide imprégné d'une solution	--

NOM DU PRODUIT : **CLINET'MAINS INDUSTRIES - LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES**

 CODE PRODUIT : **A734**

Couleur :	Incolore	--
Odeur :	Orange	--
Point de fusion / point de congélation :	Pas de données disponibles	--
Point / intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles	--
Inflammabilité :	Pas de données disponibles	--
Limites inférieures et supérieures d'explosion / inflammabilité (°C) :	Pas de données disponibles	--
Point d'éclair (°C) :	52.5°C +/- 1°C	Test sur produit (ISO3679)
Température d'auto-inflammation (°C) :	Pas de données disponibles	--
Température de décomposition (°C) :	Pas de données disponibles	--
pH :	7 +/- 0,5	--
Viscosité cinématique (mm²/s) :	0 mPa.s (rpm 100 ; rotor 5) +/- 10 mPa.s	--
Solubilité :	Soluble dans l'eau	--
Coefficient de partage n-octanol / eau :	Pas de données disponibles	--
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles	--
Densité et/ou densité relative :	1 – 1.01	--
Densité de vapeur relative :	Pas de données disponibles	--
Caractéristiques des particules :	Pas de données disponibles	--

9.2. Autres informations :

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Classe de danger	Données	Source / justification
Substances et mélanges explosibles :	Non classé	Non déterminé
Gaz inflammables :	Non concerné	Non déterminé
Aérosols :	Non concerné	Non applicable
Gaz comburants :	Non concerné	Non applicable
Gaz sous pression :	Non concerné	Non applicable
Liquides inflammables :	Non classé PE : 52,5 °C	Combustion non entretenue (Méthode L2 section 32)
Matières solides inflammables :	Non concerné	Non applicable
Substances et mélanges autoréactifs :	Non classé	Non déterminé
Liquides pyrophoriques :	Non concerné	Non applicable
Matières solides pyrophoriques :	Non concerné	Non applicable
Matières et mélanges auto-échauffants :	Non concerné	Non applicable
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau :	Non classé	Non applicable
Liquides comburants :	Non classé	Non déterminé
Matières solides comburantes :	Non classé	Non déterminé
Peroxydes organiques :	Non classé	Non déterminé
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :	Non classé	Non déterminé
Explosibles désensibilisés :	Non classé	Non déterminé

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données complémentaires disponibles.

NOM DU PRODUIT : **CLINET'MAINS INDUSTRIES - LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES**CODE PRODUIT : **A734****RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE****10.1. Réactivité :**

Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumée oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter :

Températures inférieures à 0°C (craint le gel).

10.5. Matières incompatibles :

Pas de données disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux :La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde de carbone (CO) ; dioxyde de carbone (CO₂).**RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008 :**

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Classe de danger	Données	Source / justification
Toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Par ingestion :	Non déterminé	--
Par voie cutanée :	Non déterminé	--
Par inhalation :	Non déterminé	--
Corrosion / irritation cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Corrosion / irritation oculaire :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Cancérogénicité :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Toxicité pour la reproduction :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition unique :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition répétée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--

NOM DU PRODUIT : **CLINET'MAINS INDUSTRIES - LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES**CODE PRODUIT : **A734**

Classe de danger	Données	Source / justification
<i>Danger par aspiration :</i>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--

11.1.1. Information sur les voies d'exposition probables :

Pas de données disponibles.

11.1.2. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Pas de données disponibles.

11.1.3. Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte ou de longue durée :

Pas de données disponibles.

11.1.4. Effets interactifs :

Pas de données disponibles.

11.1.5. Absence de données spécifiques :

Pas de données disponibles.

11.1.6. Mélanges :

Pas de données disponibles.

11.1.7. Informations sur les mélanges et informations sur les substances :

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers :**11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2. Autres informations :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

12.1. Toxicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons :

Pas de données disponibles.

Toxicité pour les crustacés :

Pas de données disponibles.

Toxicité pour les algues :

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Dégradation abiotique :

Pas de données disponibles.

Élimination physique et photochimique :

Pas de données disponibles.

Biodégradation :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **CLINET'MAINS INDUSTRIES - LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES**CODE PRODUIT : **A734****12.3. Potentiel de bioaccumulation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Coefficient de partage n-octanol / eau (log Kow) :

Pas de données disponibles.

Facteur de bioconcentration :

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol :

Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement :

Pas de données disponibles.

Tension superficielle :

Pas de données disponibles.

Absorption / désorption :

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets :****13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Vider complètement le récipient.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Classification des dangers :

Non concerné.

Code nomenclature (Code de l'environnement, art. R541-8, annexe II) :

15.01.10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

13.1.2. Informations pertinentes sur le traitement des déchets :

Pas de données disponibles.

13.1.3. Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées :

Pas de données disponibles.

13.1.4. Autres recommandations pour l'élimination :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **CLINET'MAINS INDUSTRIES - LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES**CODE PRODUIT : **A734****RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :**

Non concerné

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

Non concerné

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :*Classe de danger* : Non concerné*Étiquette de danger* : Non concerné**14.4. Groupe d'emballage :**

Non concerné

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non concerné.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Non concerné

14.6.1. Transport par voie terrestre (ADR) :

Non concerné

14.6.2. Transport ferroviaire (RID) :

Non concerné

14.6.3. Transport fluvial (ADN) :

Non concerné

14.6.4. Transport maritime (IMDG) :

Non concerné

14.6.5. Transport aérien (ICAO/IATA) :

Non concerné

14.6.6. Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident :

Non concerné

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non concerné

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :****15.1.1. Réglementation européenne :****Règlement CE n°1907/2006 modifié (REACH) :**

Le produit est conforme aux dispositions de REACH.

Il ne contient aucun ingrédient soumis à autorisation ou restriction.

Règlement (CE) n°1272/2008 modifié (CLP) :

Le produit comporte un étiquetage conforme aux dispositions du CLP (voir Rubrique 2).

NOM DU PRODUIT : **CLINET'MAINS INDUSTRIES - LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES**

 CODE PRODUIT : **A734**
Règlement (CE) n°648/2004 (Détergents) modifié :

Etiquetage supplémentaire obligatoire : voir Rubrique 2.

Règlement (CE) n°528/2012 modifié (Biocides) :

Non concerné.

Directive n°75/324/CEE (Générateurs d'aérosols) modifié :

Non concerné.

Directive n°2004/42/CE (COV) modifié :

Non concerné.

Directive n°2012/18/UE (SEVESO 3) modifiée :

Non concerné.

15.1.2. Réglementation nationale (France) :
Maladies professionnelles :

RG/84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

Classification française des ICPE :

Pas de données disponibles.

Autres réglementations :

Pas de données disponibles.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS
16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP) :

Classe de danger	Classification	Justification
Physique et chimique	Non classé	Absence de données.
Santé humaine	Non classé	Absence de données / Règle de calcul
Environnement	Non classé	Absence de données / Règle de calcul

16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3 :

Texte abrégé	Texte intégral
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables de catégorie 2.
Eye Irrit. 2	Irritant pour les yeux, Catégorie 2.
STOT SE 3	Toxicité spécifique sur certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.3. Abréviations et acronymes :

Abréviations / Acronymes	Signification
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route

NOM DU PRODUIT : **CLINET'MAINS INDUSTRIES - LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES**

 CODE PRODUIT : **A734**

CAS	Chemical Abstract Service
CE	Communauté Européenne
CEE	Communauté Economique Européenne
CLP	Classification Etiquetage et Emballage
CMR	Cancérogène, Mutagène et Toxique pour la reproduction
CO	Monoxyde de carbone
CO2	Dioxyde de carbone
COV	Composé Organique Volatil
DNEL	Dose Sans Effet Observée
DMEL	Dose Dérivée avec Effet Minimum
ETA	Estimation Toxicité Aigüe
H	Danger
IATA	Association du transport aérien international
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
ID	Identifiant
IMDG	Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses en colis
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
LCS	Limite de concentration spécifique
M	Facteur M
NF EN	Norme Européenne adoptée en France
NSA	Non Spécifié par Ailleurs
OMI	Organisation maritime internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
PBT	Persistant Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration Prédite Sans Effet
QE	Quantité exceptée
QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
QL	Quantité limitée
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
UE	Union Européenne
UFI	Identifiant Unique de Formulation
REACH	Enregistrement, Evaluation et Autorisation des substances chimiques
SVHC	Substance jugée extrêmement préoccupante
TMP	Tableau des Maladies Professionnelles
VLB	Valeur Limite Biologique
VLE(P)	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VME	Valeur Moyenne d'Exposition
vPvB	Très Persistant et Très Bioaccumulable

NOM DU PRODUIT : **CLINET'MAINS INDUSTRIES - LINGETTES NETTOYANTES ET DEGRAISSANTES**CODE PRODUIT : **A734****16.4. Références bibliographiques et sources des données :**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi, l'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

16.5. Conseils relatifs à toute formation appropriée :

Pas de données disponibles.

16.6. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	25/06/2015	Création	Dossier Central	Désirs E-Conseils/Responsable QHSE
6	16/12/2025	Mise à jour	Dossier Central	Sistina Conseils/Responsable QHSE

Fait par Sistina Conseils

Visa :

Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.

Visa :